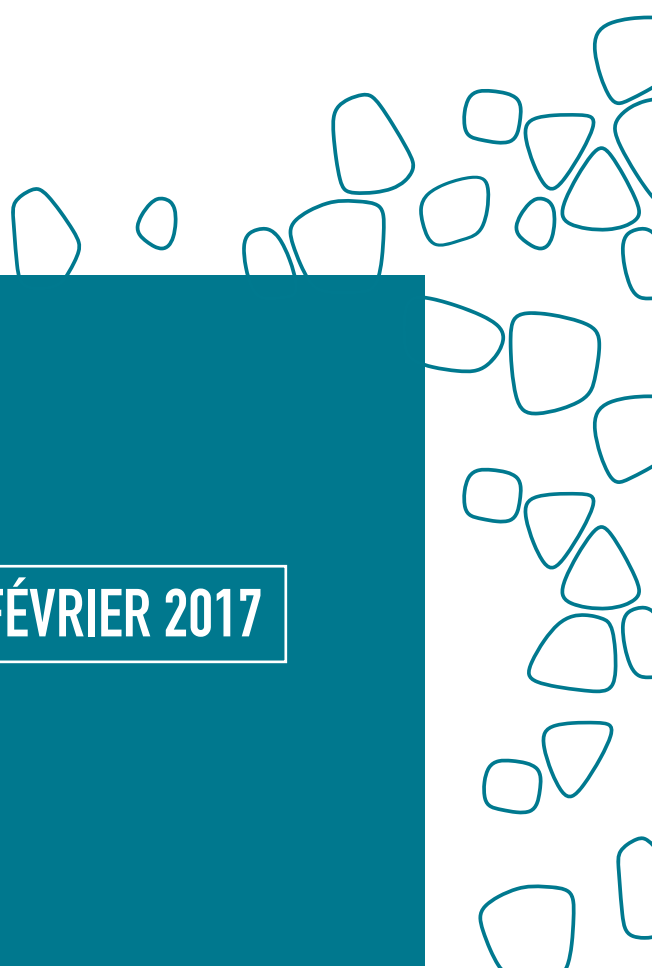


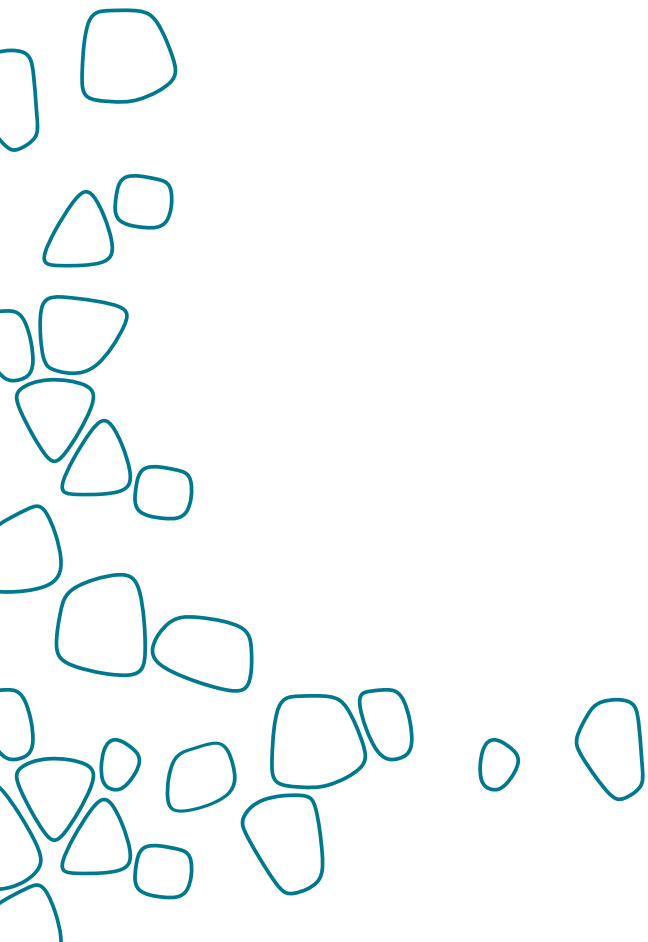
LA FILIÈRE

POUR UN FUTUR RESPONSABLE

BÉTON

DOSSIER DE PRESSE # 20 FÉVRIER 2017







Raoul de Parisot,
Président de la Filière Béton

Contribuer à l'atteinte d'objectifs tant économiques qu'environnementaux et sociétaux : telle est l'ambition de la Filière Béton. Forte de ses cinq organisations (la FIB, le SFIC, l'UNICEM, le SNBPE et l'UNPG) et de ses 4 400 sites, elle présente ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle.

Aujourd'hui en effet, la nécessité de multiplier les nouveaux logements fait l'unanimité – l'objectif officiel en la matière étant de 500 000 par an depuis 2012. La volonté de privilégier les logements collectifs en zone urbaine est également largement partagée, à la fois par les autorités conscientes des impératifs environnementaux (lutte contre l'étalement urbain, limitation de l'usage de la voiture, etc.) et par les citoyens, qui résident de plus en plus en ville et consi-

dèrent la proximité du centre comme un critère clef d'attrait de leur logement. La croissance urbaine en France métropolitaine a ainsi été de 23 %, soit 9 millions d'habitants supplémentaires au cours des trois dernières décennies. Le chemin semble alors tout tracé en matière de construction : il va falloir optimiser l'espace urbain.

Cet impératif, néanmoins, doit s'inscrire dans une vision plus globale des territoires pour être acceptable par la société en général et les habitants en particulier. Comment alors faire en sorte qu'« optimisation de l'espace urbain » rime avec « qualité de vie » dans la ville de demain, en favorisant l'accès à des logements aux prix abordables ? Que faire pour s'assurer que les bâtiments soient plus modulables pour favoriser l'adaptation rapide aux évolutions économiques et sociétales, tout en minimisant leurs impacts environnementaux tout au long de leur vie ? Comment favoriser en parallèle le maintien des emplois dans les territoires, pour éviter d'accroître les déséquilibres entre ces derniers et les zones urbaines ? Comment (re)connecter milieux ruraux, urbains et périurbains ?

Si les réponses à tous ces enjeux ne peuvent être que collégiales (acteurs des transports, de l'urbanisme, du commerce, de l'immobilier, du financement, pouvoirs publics, etc.), la Filière Béton, ancrée dans la nouvelle économie, numérique et de fonctionnalité, souhaite y apporter sa contribution via des propositions. Carrières, usines de préfabrication, cimenteries, unités de béton prêt à l'emploi... Ses 4 400 sites, qui irriguent chaque territoire au travers d'emplois locaux et de boucles courtes (extraction, production, distribution, utilisation), ont en effet démontré depuis toujours leur capacité à innover et à s'adapter à l'évolution des attentes de la société.

SOMMAIRE

● Édito **PAGE 3**

● Enjeu 1 **PAGE 5**

Conjuguer « optimisation de l'espace urbain » et « qualité de vie »

- Proposition 1 : Libérer des espaces qui permettent une densification intelligente

- Proposition 2 : Favoriser la conception des ouvrages évolutifs, modulables et durables

- Proposition 3 : Favoriser le développement de la nature en ville

- Proposition 4 : Protéger les personnes et les biens

● Enjeu 2 **PAGE 9**

Renforcer les liens entre les métropoles et les territoires

- Proposition 5 : Introduire dans la commande publique un critère d'économie circulaire

- Proposition 6 : Favoriser la complémentarité rural-urbain

● Enjeu 3 **PAGE 12**

Revaloriser l'excellence française en matière de construction

- Proposition 7 : Valoriser les expertises et les savoirs de la filière construction

ENJEU 1

Conjuguer « optimisation de l'espace urbain » et « qualité de vie »

Plusieurs mesures ont été prises au cours des dernières années pour favoriser l'optimisation de l'espace occupé par les villes, notamment via la maîtrise de la politique urbaine (meilleure gestion des « dents creuses » et des friches de toute nature), mais aussi via l'augmentation des possibilités de surélévation des bâtiments existants et le lancement d'une réflexion sur l'optimisation des espaces sous-sol (projet national de recherche VILLE10D).

En matière d'optimisation des espaces disponibles à des fins de construction de logements, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000¹, l'ordonnance de 2013 relative au développement de la construction de logements et la loi relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé de mars 2014 ont ainsi permis de nettes avancées : assouplissement des contraintes en matière de

surélévation, suppression des tailles minimales des terrains constructibles, diminution du seuil des surfaces de stationnement imposées pour les commerces, etc.

La Filière Béton salue ces initiatives et accompagne leur mise en œuvre. Elle a en effet développé des systèmes et procédés particulièrement performants, détaillés dans une étude récente², qui répondent aux projets de surélévation, et que nombre de constructions sont aptes à recevoir dans des zones déjà denses où le coût du m² est élevé. Les surélévations réalisées par la Filière respectent par ailleurs parfaitement l'histoire et l'architecture minérale des villes.

Afin de poursuivre une démarche de densification bien pensée et acceptable par tous, la Filière Béton émet plusieurs propositions :



¹ Lutte contre l'étalement urbain, accent mis sur la densification dans le cadre du renouvellement urbain, suppression de la possibilité de fixer une taille minimale des parcelles constructibles – sauf en cas de contraintes liées à l'assainissement individuel.

² Étude sur les possibilités d'extension des constructions en béton par surélévation, menée à la demande de CIMBETON et réalisée par Jean-Marc Weill, ingénieur civil, spécialiste des structures, qui a participé à la maîtrise d'œuvre de nombreux ouvrages.

Proposition 1 :

Libérer des espaces qui permettent une densification intelligente

S'il est nécessaire de continuer la politique de libération des réserves foncières des villes pour construire des logements, il semble également indispensable de mieux prendre en compte le potentiel du sous-sol. Dans la ville de demain, celle où circuleront les véhicules autonomes et où la priorité sera donnée à la réduction des congestions, le sous-sol pourrait en effet accueillir de plus en plus d'infrastructures actuellement positionnées en surface (logistique, transport, réseaux), favorisant ainsi la fluidité urbaine et un cadre de vie plus agréable pour les habitants.

La Filière Béton incite les autorités à poursuivre dans ce sens :

- En libérant des réserves foncières supplémentaires tout en limitant la hausse du coût des terrains.

Sur ce sujet, des outils comme les Établissements Publics Fonciers (EPF), chargés de « geler » les terrains pour les soustraire à la spéculation immobilière, peuvent jouer un rôle clef. Ils permettent en effet d'accélérer le déstockage de mètres carrés constructibles et de favoriser ainsi la construction de logements. Le mouvement de rapprochement réalisé en Île-de-France (fusion de 4 EPF) et annoncé en Nouvelle-Aquitaine devrait ainsi être encouragé, pour renforcer les marges financières de ces établissements.

- Les réserves des grandes entreprises publiques pourraient également être analysées et mobilisées.
- En lançant un programme d'évaluation des réserves foncières souterraines, susceptibles d'accueillir des infrastructures de transport, de réseaux et de logistique.



Proposition 2 :

Favoriser la conception des ouvrages évolutifs, modulables et durables

Plusieurs mutations économiques et sociétales appellent aujourd'hui à repenser la façon même de concevoir les ouvrages. À la nécessité de construire massivement des logements et de limiter les coûts de construction s'ajoute en effet la recherche croissante d'une mixité des usages – des lieux qui feraient à la fois hôtels et bureaux par exemple. L'évolution de la structure familiale incite quant à elle à penser des loge-

ments modulaires, par exemple, avec des cloisons amovibles qui permettent de transformer les espaces de vie. Enfin, l'augmentation de la population étudiante nécessite la construction de logements adaptés – un engagement ayant été pris par les autorités sur le sujet.

La Filière Béton s'inscrit en ligne avec cette volonté de mieux prendre en compte, en amont de chaque projet, la modularité et la réversibilité des usages. Elle considère néanmoins qu'elle doit être complétée d'un critère qui, malgré quelques idées reçues, est absolument compatible avec la nécessité de construire dans un laps de temps réduit à moindre coût : celui de la maîtrise des enjeux environnementaux de ces constructions.

Elle recommande donc aux candidats à l'élection présidentielle de donner aux collectivités locales les moyens :

- D'inscrire le développement de bâtiments modulables et durables dans les Plans locaux d'Urbanisme.
- D'insérer le développement de bâtiments modulables et durables dans de futurs plans en faveur de logements étudiants et bâtiments scolaires.

Proposition 3 : Favoriser le développement de la nature en ville

Insertion de « ceintures vertes » créatrices de continuités douces entre la ville et sa périphérie comme à Lyon (Confluence), développement des jardins et potagers partagés, multiplication des espaces verts... Éloignée des centres urbains, la nature y reprend petit à petit ses droits, encouragée par des initiatives locales et nationales.

La Filière Béton s'associe à cette tendance, au nom de la protection de l'environnement (respect de la biodiversité, meilleure gestion des eaux de pluie, lutte contre les îlots de chaleur urbain, optimisation du confort thermique des bâtiments) et aussi de l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Ses entreprises accompagnent en effet ce retour de la nature dans et autour des villes, en particulier au moyen de la végétalisation des toits et des façades. Il faut dire que les ouvrages en béton supportent parfaitement les charges de la végétalisation, assurent une étanchéité parfaite et permettent la récupération et la gestion des eaux de pluie.

Sur ce point, la Filière Béton recommande ainsi :

- D'associer plus systématiquement « surélévation » et « végétalisation ».
- De mettre en place des dispositifs d'incitation financière, qui peuvent être soit directs (subventions pour les projets de végétalisation à l'attention des particuliers et copropriétés), soit indirects (réduction des taxes ou impôts des propriétaires pour les gains énergétiques ou les avantages de la gestion des eaux de pluie).



Proposition 4 : Protéger les personnes et les biens

Penser la « qualité de vie » dans des villes plus denses suppose au préalable que la sécurité des individus soit assurée. Dans les immeubles de hauteur en particulier, il est ainsi indispensable que la résistance et la stabilité au feu des matériaux et solutions constructives soient garanties le plus longtemps possible, afin d'aider à l'évacuation des occupants tout en facilitant l'intervention des équipes de sécurité.

La Filière Béton a développé une expertise forte sur le sujet du fait des caractéristiques intrinsèques de son matériau. Ce dernier offre en effet une mesure de résistance au feu constante, exprimée en heures et minutes, facilitant la simulation d'évolution des incendies.

Or, elle constate aujourd'hui que les outils utilisés pour évaluer la résistance au feu de certains bâtiments (solutions mixtes) ne

peuvent donner de résultats fiables. Les protocoles d'essais actuels, normalisés à l'échelle européenne, reposent en effet sur une sollicitation thermique « normée » (« feu ISO 834 »), calculée sur la base d'un incendie réel (« feu naturel ») qui se déclenche dans un bâtiment composé exclusivement de matériaux de type béton, acier ou brique.

Les matériaux combustibles ayant une réaction au feu totalement différente, l'utilisation des mêmes protocoles pour des solutions mixtes (brique et bois par exemple) conduit à une sous-évaluation des vitesses de combustion et à une surévaluation de la stabilité au feu par rapport à des feux réels.

Face au risque que cela induit pour la sécurité incendie des usagers, la Filière Béton souhaite donc que s'engage une réflexion visant à élaborer de nouveaux outils, capables de simuler l'évolution des incendies. Entre-temps, il semble indispensable de continuer à protéger les personnes et les biens à travers un moratoire sur les mesures réglementaires actuelles plutôt que leur allègement.



ENJEU 2

Renforcer les liens entre les métropoles et les territoires

La tendance des métropoles à concentrer l'essentiel de la croissance de l'activité, observée depuis plusieurs années, devrait se poursuivre. Comme indiqué par France Stratégie en juillet 2016, dans son rapport intitulé « Dynamique et inégalités territoriales », les quinze plus grandes aires urbaines ont concentré 75 % de la croissance entre 2000 et 2010, chiffre bien au-dessus de la moyenne calculée par l'OCDE (60 %). Le phénomène pourrait même s'accroître dans un contexte de concurrence des métropoles au niveau mondial, la taille devenant alors un élément de compétitivité et d'attractivité.

Si la Filière Béton souhaite accompagner la croissance durable de ces zones urbaines, elle considère néanmoins que ce développement doit se faire en privilégiant une logique de « circuits courts » : à l'heure où les activités économiques souffrent d'un manque de visibilité et d'une forte concurrence, il s'agit de favoriser le développement économique local. Au-delà, la Filière Béton est également soucieuse d'éviter la fragilisation accrue des zones rurales, où ses entreprises sont très présentes.

Afin de participer à l'atteinte de ces objectifs, elle propose ainsi :



Proposition 5 : Introduire dans la commande publique un critère d'économie circulaire

La Filière Béton s'inscrit par nature dans une logique d'économie circulaire au sein des territoires :

- L'activité extractive se situe principalement en milieu rural. Les sites de production de béton sont, eux, implantés dans les zones périurbaines, au plus près des chantiers de construction. Cette proximité limite le transport entre lieux d'extraction, lieux de production, puis lieux de mise en œuvre, et donc les émissions de CO₂ associées.
- Ces sites forment un maillage sur l'ensemble du territoire et y créent de la richesse : ils génèrent 65 000 emplois directs, induisent des activités complémentaires (transport, maintenance, services) et fournissent les entreprises et les artisans du secteur du bâtiment et des travaux publics. Au-delà, ils se situent à l'amont du secteur BTP qui, s'il retrouvait son niveau d'activité d'avant 2008, générerait 1 % de PIB additionnel.
- Non seulement la Filière béton a mis en place une gestion vertueuse de ses propres déchets (la plupart des déchets en béton issus de la déconstruction du BTP sont recyclés), mais elle valorise également ceux qui, sans son intervention, seraient incinérés ou enfouis (déchets combustibles alternatifs traités par les cimenteries).

Afin d'encourager les boucles courtes, dans une logique d'économie circulaire et de revitalisation des territoires, la Fi-



lière Béton propose de mener une expérimentation sur l'inclusion, dans les appels d'offres publics, d'une clause d'économie circulaire. Cette dernière pourrait :

- Comporter un critère de recyclabilité des matériaux.
- Élargir la notion de clauses d'insertion, déjà existantes dans les appels d'offres, aux emplois locaux.

Les résultats de cette expérimentation pourraient servir de base à une éventuelle généralisation.

Afin de permettre cette expérimentation, la Filière Béton souhaite la mise en œuvre effective et rapide du principe de l'allotissement, consacré par l'ordonnance du 23 juillet 2016 sur les marchés publics. Identifier un lot pour les matériaux de construction permet en effet de valoriser dans la commande publique des critères environnementaux, sociaux, qualitatifs et relatifs à la performance dans leur sélection.

L'allotissement est de plus une clé d'accès des PME à la commande publique, dont le secteur des matériaux minéraux de construction est principalement constitué – 97 % de ses entreprises sont des PME et 70 % emploient moins de 10 salariés.

Proposition 6 : Favoriser la complémentarité rural-urbain

Si les territoires ruraux conservent une fonction « alimentaire » majeure, ils sont aussi riches de ressources telles que les énergies renouvelables (biomasse, éoliennes etc.), le réseau hydraulique, la biodiversité, les matières premières, sans oublier « *l'effet que peut avoir l'aménagement des zones rurales et des campagnes urbaines sur la modulation du réchauffement climatique, et sur la réduction de la vulnérabilité des territoires aux risques d'inondation, notamment* » explique Frédéric Bonnet (architecte) dans son rapport intitulé « Aménager les territoires ruraux et périurbains »³.

Cette complémentarité existe également au niveau des usages, les territoires peu denses accueillant des activités de type culturelles, commerciales et touristiques, à visée locales (« tourisme de proximité »).

Les entreprises de la Filière Béton, impliquées dans la construction de toutes les infrastructures visant à l'aménagement des territoires (axes de circulation, réseaux hydrauliques, ponts, bâtiments agricoles et autres bâtiments, éoliennes etc.) considèrent qu'il est nécessaire de préserver, voire de développer cette complémentarité, dans une logique de boucles

courtes. La Filière recommande ainsi aux candidats à l'élection présidentielle :

- De réfléchir à la mise en place d'un plan de soutien pour la modernisation, l'adaptation et le renouvellement des infrastructures agricoles.
- De soutenir la filière de production de biomasse.



³ Rapport remis à la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité en janvier 2016.

ENJEU 3

Revaloriser l'excellence française en matière de construction

Si la Filière Béton a toujours permis aux architectes, de par sa capacité d'innovation, de réaliser des bâtiments et infrastructures d'exception, elle s'inscrit aujourd'hui résolument comme un acteur de la nouvelle économie et de la ville de demain.

Ses entreprises travaillent en effet sur des projets relatifs aux bâtiments connectés, à la recarbonatation du matériau, à son impression en 3D, au stockage et au transport d'électricité, à ses possibilités de captation de chaleur etc.

Or, ces avancées technologiques ne trouvent aujourd'hui pas suffisamment de traduction dans les formations dispensées tant aux élèves ingénieurs, architectes et autres professionnels de la construction, qu'aux enseignants et aux ingénieurs territoriaux.

Afin que ceci ne menace pas, à terme, la capacité d'innovation de la Filière et son aptitude à apporter des solutions concrètes aux enjeux posés par la ville de demain, elle recommande :



Proposition 7 :

Valoriser les expertises et les savoirs de la filière construction

La Filière Béton souhaite que les Pouvoirs Publics n'hésitent pas à associer les industriels et les syndicats professionnels dans l'élaboration des contenus et des structures de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue.

Trois actions devraient ainsi être engagées :

- Actualiser le corpus utilisé pour l'enseignement aux élèves.
- Augmenter les crédits alloués au Centre d'Études et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les Professions (CERPEP), qui favorise les liens entre les universités et l'industrie.
- Former, en continu, les ingénieurs territoriaux aux possibilités offertes par le béton.





LA FILIÈRE

POUR UN FUTUR RESPONSABLE

BÉTON



@lafilierebeton



<https://www.pinterest.com/lafilierebeton/>

CONTACTS

Agence Rumeur Publique

Claire CIANGURA · 01 55 74 52 12 / 06 23 14 68 72

Antoine BOLCATO · 01 55 74 84 91

lafilierebeton@rumeurpublique.fr